

Les sites web des 11 candidats aux élections présidentielles 2017 sont-ils accessibles aux déficients visuels ?

La capacité à consulter des sites web est aujourd'hui une condition indispensable pour mener une vie autonome et notamment pour s'informer. En partenariat avec 2 autres acteurs majeurs de l'accessibilité et de l'ergonomie, le pôle Accessibilité Numérique de l'association Valentin Haüy a mesuré et établi un classement des sites web de campagne des 11 candidats à l'élection présidentielle de 2017, selon leur niveau d'accessibilité numérique. Le pôle Accessibilité Numérique de l'association Valentin Haüy et les acteurs partenaires de cette étude souhaitent sensibiliser l'opinion publique à l'occasion des élections présidentielles 2017, sur l'importance de favoriser l'accessibilité numérique, pour que chacun d'entre nous puisse indépendamment d'un handicap, agir en toute autonomie.

Ce classement se fonde sur une étude, réalisée du 18 mars au 2 avril 2017, portant sur :

- La conformité des sites web aux standards internationaux d'accessibilité (WCAG 2.0),
- Un test utilisateurs par des personnes déficientes visuelles et des seniors.

Étude de la conformité des sites web aux standards internationaux d'accessibilité

Chaque site web des 11 candidats a été analysé à travers l'étude d'un échantillon représentatif de pages observées (pages accueil, soutien et don, programme, actualités). 20 critères ont été identifiés par des experts certifiés : accessibilité des formulaires, des hyperliens, des contenus vidéo, des tableaux, de la navigation et de la consultation... L'analyse de ces critères appliqués à chaque échantillon permet d'obtenir un «taux de conformité» (de chacun des sites web des candidats à la présidentielle).

Réalisation d'un test utilisateurs

21 personnes aveugles, malvoyantes ou seniors ayant différents niveaux de maîtrise du web ont participé aux tests. Afin d'analyser des situations équivalentes, un scénario facilement reproductible a été proposé aux participants, invités à rechercher une information précise sur les sites web de campagne des candidats : «*Quelle est la proposition du candidat concernant l'âge légal de la retraite ?*». Chaque participant a dupliqué ce scénario sur 2 à 6 sites web différents, tout en évaluant son expérience d'utilisation du site web grâce un questionnaire précis.

Cette étude a permis d'établir un classement des 11 sites web de campagne des candidats à l'élection présidentielle, que nous vous invitons à découvrir sur presidentielles2017.avh.asso.fr

Les résultats de l'étude démontrent **une dégradation globale de l'accessibilité des sites web de campagne** des candidats depuis 2012. Elle révèle que la prise en compte de l'accessibilité numérique est davantage délaissée sur les sites web des «grands» candidats. Pour profiter pleinement des services disponibles sur le web, il est nécessaire que les auteurs des pages web et des documents téléchargeables sur les sites prennent un minimum de précautions. Contrairement à une idée fausse trop répandue, pour assurer l'accessibilité des sites web, les règles à appliquer sont simples. Il suffit de les connaître et de les mettre en œuvre au bon moment.

Contacts presse : 01 44 49 27 29

Emilie LEBRE - e.lebre@avh.asso.fr

Marion CHARBONNIER - m.charbonnier@avh.asso.fr